



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 juin 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Normand Boudrias, décédé le 4 mai à l'âge de 67 ans;
- Monsieur Paul Bourdages, décédé le 6 mai à l'âge de 93 ans;
- Monsieur Gaston Gauthier, décédé le 7 mai à l'âge de 64 ans;
- Madame Cécile Croteau, décédée le 10 mai dernier à l'âge de 70 ans;
- Madame Ginette Cousineau, décédée le 21 mai à l'âge de 70 ans;
- Madame Liette Beauchamp Marsolais, décédée le 22 mai à l'âge de 81 ans;
- Monsieur Roland Myette, décédé le 30 mai dernier à l'âge de 97 ans.

RÉSOLUTION 2016-06-270
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- par le retrait de l'article 30 – Demandes d'accréditation d'organismes;
- par le retrait de l'article 38 - Concept architectural – Gestion Micleb inc.
– Avenue des Grandes Tourelles – Zone I-1 404.

D'adopter l'ordre jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

Monsieur Stéphane Forbes

- Nombre de collectes des déchets et volume excédentaire;
- Réfection prochaine du chemin de la Grande-Côte;
- Possibilité de construire et zone inondable.

Monsieur Huberdeau

- Opportunité d'établir un parc à chiens au parc Filion.

Monsieur Alexandre Grégoire

- Bruit occasionné par l'usine Maître Saladier / St-Hubert.

RÉSOLUTION 2016-06-271

DÉROGATION MINEURE – 6455, RUE DORIS-LUSSIER – LOT 5 251 660 – ZONE I-2 481 - DOSSIER 1603-DM-285

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment situé au 6455, rue Doris-Lussier, lot 5 251 660 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481 visant à autoriser l'implantation d'une issue secondaire en cour latérale, représentant une dérogation à l'article 151 du Règlement RV-1441 sur le zonage qui permet l'existence d'un escalier d'issue secondaire uniquement à l'arrière d'un immeuble.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule question a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT**

DE permettre l'implantation d'un escalier d'issue secondaire en cour latérale du bâtiment situé au 6455, rue Doris-Lussier, lot 5 251 660 du cadastre du Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-272
DÉROGATION MINEURE – 3720, RUE LA FAYETTE EST – LOT
5 378 070 – ZONE I-1 474 - DOSSIER 1604-DM-288

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment situé au 3720, rue La Fayette Est, lot 5 378 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 474 visant à réduire le pourcentage minimal de matériau de classe A à 56 % en façade, représentant une dérogation de 44 %, soit 44 % inférieure à la norme de 100 % prescrite au règlement sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, une seule question a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE réduire à 56 % le pourcentage autorisé de matériau de classe A en façade de l'immeuble situé au 3720, rue La Fayette Est, lot 5 378 070 du cadastre du Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-273
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-274
RÈGLEMENT RV-1355-2-9 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 mai 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1355-2-9 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-275
RÈGLEMENT RV-1596 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 mai 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1596 décrétant le retrait du caractère de rue du lot 5 828 592, partie de la rue Louis-Dantin.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-276
RÈGLEMENT RV-1597 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 mai 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1597 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux de réfection sur le chemin de la Grande-Côte et décrétant un emprunt à cette fin au montant de 130 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-277
RÈGLEMENT RV-1599 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1599 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-278
RÈGLEMENT RV-1447-013 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-013 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-279
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 16 mai 2016 sur les règlements suivants :

Règlement RV-1574-1 modifiant le mode de financement prévu au Règlement RV-1574 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour 2015-2016.

Règlement RV-1586-1 modifiant le mode de financement prévu au Règlement RV-1586 décrétant des acquisitions et travaux divers aux ateliers municipaux.

Adoptée

AVIS DE MOTION 2016-06-280
RÈGLEMENT RV-1590-1

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1590-1 modifiant le Règlement RV-1590 sur le service de collecte des matières résiduelles.

**AVIS DE MOTION 2016-06-281
RÈGLEMENT RV-1591-1**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1591-1 modifiant le Règlement RV-1591 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2016.

**AVIS DE MOTION 2016-06-282
RÈGLEMENT RV-1592-1**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1592-1 modifiant le Règlement RV-1592 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2016.

**AVIS DE MOTION 2016-06-283
RÈGLEMENT RV-1598**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1598 décrétant le déplacement des conduites d'aqueduc et d'égout près du 156, chemin de la Grande-Côte et son financement par emprunt.

**AVIS DE MOTION 2016-06-284
RÈGLEMENT RV-1601**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1601 décrétant l'acquisition de radios portatives pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

**AVIS DE MOTION 2016-06-285
RÈGLEMENT RV-1052-4-1**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1052-4-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1052-4 portant sur les ententes avec les promoteurs pour l'installation de services municipaux.

**AVIS DE MOTION 2016-06-286
RÈGLEMENT RV-1444-005**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1444-005 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

RÉSOLUTION 2016-06-287
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 21 avril au 25 mai 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-288
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 avril au 15 mai 2016 montrant un total des activités de 4 416 673,44 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 355 633,22	
Activités financières d'investissement	438 570,82	
Total des chèques fournisseurs		3 794 204,04
Salaires – Dépenses	1 021 612,16	
Salaires - Déductions	(399 142,76)	
Total des salaires nets		622 469,40
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 416 673,44

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-289
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 27 mai 2016, révisée le 30 mai 2016, montrant un total de 82 916,75 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-290
RADIATION DE COMPTES EN FACTURATION DIVERSE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des comptes à radier contenus au rapport du 18 mai 2016 préparée par le Service de la trésorerie, division taxation/évaluation/perception et d'en autoriser la radiation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-291
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 36 000 \$ pour le réaménagement du stationnement de l'aréna / @dabase, projet 821 003;

B) 20 000 \$ pour des ajouts électriques nécessaires pour la tenue de certains événements, projet 829 009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-292
SOUMISSIONS – ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE L'ARÉNA –
CONTRAT 2016-1505**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'entretien et la maintenance de l'aréna, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Services D'Entretien M.C.Y inc. 36, carré Lionel-Groulx Blainville (Québec) J7C 3S4	597 870,00 \$
Sogep inc. 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110 Longueuil (Québec) J4H 4B9	669 240,74 \$
AV Tech inc. 8002, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1J 1H5	994 930,42 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux du 25 mai 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 17 mai 2016.

D'accepter l'offre de Service d'entretien M.C.Y. inc. au montant de 597 870 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la maintenance de l'aréna couvrant la période du 16 juin 2016 au 15 juin 2018 – Contrat 2016-1505.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 730 20 419.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-293
SOUSSIONS – FOURNITURE DE PIÈCES POUR LE SYSTÈME
ULTRAVIOLET DE L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2016-1506

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la fourniture de pièces pour le système ultraviolet de l'usine d'épuration, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Brault Maxtech inc. 525, avenue Notre-Dame, 2 ^e étage Saint-Lambert (Québec) J4P 2K6	77 813,69 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie en date du 24 mai 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 17 mai 2016.

D'accepter l'offre de Brault Maxtech inc. au montant de 77 813,69 \$ taxes incluses, pour la fourniture de pièces pour le système ultraviolet de l'usine d'épuration – Contrat 2016-1506.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 541.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-294**SOUMISSIONS – TRAVAUX D’INSTALLATION D’UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ MULTIFONCTIONNEL À LA PÉPINIÈRE MUNICIPALE – EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – CONTRAT 2016-1507 – RÉGLEMENT RV-1560**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions publique pour les travaux d’installation d’un bâtiment préfabriqué multifonctionnel à la pépinière municipale, la Ville a reçu l’offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Entreprises Ricbo inc. 46, Beaurivage L’Assomption (Québec) J5W 1V9	148 548,84 \$

ATTENDU les recommandations de la firme Yves Woodrough architectes inc. en date du 20 mai 2016 et du Service du génie en date du 27 mai 2016;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d’ouverture des soumissions dressé en date du 17 mai 2016.

D’accepter l’offre de Entreprises Ricbo inc. au montant révisé de 148 742,01 \$ taxes incluses, pour les travaux d’installation d’un bâtiment préfabriqué multifonctionnel à la pépinière municipale – Contrat 2016-1507.

D’imputer une partie de la dépense au Règlement RV-1560.

D’autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement la somme de 81 000 \$, remboursable sur une période de trois (3) ans.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-295**SOUMISSIONS – ACHAT DE CHANDAILS POUR LE HOCKEY MINEUR – CONTRAT 2016-1510**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions sur invitation pour l’achat de chandails pour le hockey mineur, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
GR Sports inc. 172, rue des Cèdres St-Eustache (Québec) J7R 4V6	64 075,66 \$
Sportzak International 317, rue Cartier St-Eustache (Québec) J7P 5M9	67 862,84 \$

Sports aux Pucés-Blainville (9162-1045 Québec inc.) 738, boulevard Curé-Labelle, suite 103 Blainville (Québec) J7C 2K3	74 448,63 \$
Sports Experts/Hockey Experts (Claude Beaulieu Sports inc.) 401, boulevard Curé-Labelle Rosemère (Québec) J7A 3T2	77 564,89 \$
Rousseau Sports (Quinn Sports Management) 4440, autoroute 440 Laval (Québec) H7T 2P7	86 251,49 \$

ATTENDU qu'après vérification, l'offre de GR Sports inc. s'est avérée non conforme.

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs en date du 25 mai 2016.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 24 mai 2016.

D'accepter l'offre de Sportzak International au montant de 67 862,84 \$ taxes incluses, pour l'achat de chandails pour le hockey mineur – Contrat 2016-1510.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 733 03 650.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-296
MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2015-12-717 – DÉTERMINATION
DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE modifier la résolution 2015-12-717, adoptée le 1^{er} décembre 2015, reportant la séance ordinaire prévue pour le mardi 16 août 2016 au mardi 23 août 2016 à 19 h 30.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-297
POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver la mise à jour de la Politique d'utilisation des technologies de l'information datée de juin 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-298
ACHAT EN COMMUN – RÉSEAU DE COMMUNICATION – SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU l'implantation d'un système de gestion et de répartition des appels d'urgence en matière d'incendie géré en vertu d'une entente conclue entre la MRC Thérèse-De Blainville (ci-après « MRC ») et La centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (ci-après « CAUCA »);

ATTENDU que les services de la sécurité incendie de la MRC doivent se doter d'un réseau de communication dédié aux appels d'urgence ainsi que l'équipement de communication pour pouvoir intégrer les objectifs du schéma de risques de la MRC;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite se joindre à la Ville de Sainte-Thérèse pour lancer l'appel d'offres visant l'acquisition du service et du matériel, conformément aux dispositions de l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De désigner la Ville de Sainte-Thérèse, responsable pour la Ville de Boisbriand, pour la conception de l'appel d'offres et l'adjudication du contrat pour la création d'un réseau de communication dédié aux appels d'urgence des services de la sécurité incendie et pour l'achat d'équipement de communication, en conformité des dispositions de l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la greffière à signer tout document donnant effet à la présente, et non limitativement, le contrat à intervenir avec le fournisseur qui sera retenu à l'issue de la procédure de soumissions et tout autre document consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-299
CONTRAT DE LOCATION ET DE SERVICES – VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES À L'ARÉNA

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la prolongation du contrat de location et de services avec le Groupe S.A.C inc. opérant sous le nom de Go Café pour la vente de produits alimentaires par distributeurs automatiques à l'aréna aux mêmes

conditions et clauses stipulées au contrat original signé le 29 octobre 2009, comme suit :

- pour une période de huit (8) mois, soit du 1^{er} mai au 31 décembre 2016;
- pour une période additionnelle potentielle de quatre (4) mois, soit du 1^{er} janvier au 30 avril 2017 au choix de la Ville, lequel devra être signifié par écrit au plus tard le 15 novembre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-300
ACCÈS ET UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLÈGE
BOISBRIAND – SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

ATTENDU la signature d'une convention de sous-location et d'aménagement d'un terrain de soccer-football avec le Collège Boisbriand, le 2 septembre 2009;

ATTENDU que cette convention ne prévoit pas l'utilisation des locaux du collège par les utilisateurs du terrain de soccer-football pour l'accès au bloc sanitaire.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la greffière à signer une entente avec Collège Boisbriand donnant accès au bloc sportif pour l'utilisation des toilettes durant les heures d'occupation par la Ville au tarif de 40 \$/l'heure, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 30 novembre 2020, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-301
CENTRE DE RECHERCHE SUR LES GRAINS (CÉROM) INC. –
SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente avec Centre de recherche sur les grains (CÉROM) inc. pour poursuivre l'expérimentation et le suivi des cultivars de saules à croissance rapide jusqu'au 15 janvier 2017, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-302
TRAVAUX DE RELOCALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT
SANITAIRE ET PLUVIAL – 4050, RUE LAVOISIER**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un protocole d'entente avec Pièces Automobiles Raufoss Canada S.E.N.C. pour le déplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial au 4050, rue Lavoisier.

DE prendre possession des infrastructures d'égout sanitaire et pluvial construites face au 4050, rue Lavoisier lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes en regard des normes et règlements en vigueur dans un certificat émis par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-303
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PARTIE DU LOT 2 769 904 –
EMPRISE DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE À L'INTERSECTION
DE L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'occupation du domaine public d'une partie du lot 2 769 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, étant une parcelle de l'emprise du boulevard de la Grande-Allée à l'intersection de l'avenue des Grandes Tourelles, d'une superficie de 1,5 mètre carré, pour l'implantation d'une enseigne directionnelle de type B1 du Faubourg Boisbriand pour la période du 2 avril 2016 au 2 avril 2021.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un bail d'occupation du domaine public avec Centre d'achat Faubourg Boisbriand s.e.c. consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Denis Hébert informe le conseil et l'assemblée que son employeur a un lien d'affaires avec Immeubles Néki inc.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2016-06-304
SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT PAR 9235-0586
QUÉBEC INC. ET IMMEUBLES NÉKI INC. (LOT 4 357 122 PTIE)**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver l'établissement d'une servitude de passage et de stationnement conformément à l'article 170 du Règlement RV-1441 sur le zonage, au 6000, rue Doris-Lussier, soit une partie du lot 4 357 122, décrite à la description technique préparée par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, le 27 avril 2016 sous sa minute 2316, appartenant à 9235-0586 Québec inc. ou ses représentants, en faveur du lot 4 357 121 pour le bâtiment situé au 6100, rue Doris-Lussier, appartenant à Immeubles Néki inc. et en faveur du lot 4 357 130 appartenant à la Ville.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée de tous les conseillers sauf de monsieur Denis Hébert qui s'est abstenu.

**RÉSOLUTION 2016-06-305
CHANGEMENT DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE D'UTILITÉ
PUBLIQUE AFFECTANT LE 93, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – LOTS
2 109 462 PTIE ET 2 109 461**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver l'établissement d'un acte remplaçant l'assiette de la servitude de passage pour le maintien et l'entretien d'un égout pluvial affectant présentement une partie du lot 2 109 462, cadastre du Québec, par la totalité du lot 2 109 461, du même cadastre.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-306
DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150**

ATTENDU que le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) fait un appel de propositions pour appuyer la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement, d'infrastructures communautaires existantes pour contribuer à la vitalité et au dynamisme des collectivités;

ATTENDU que le PIC 150 offre une assistance financière couvrant 50 % des frais admissibles pour des projets devant être achevés au plus tard le 31 décembre 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le directeur du Service des loisirs ou les différents chefs de division à présenter une demande d'assistance financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) pour les projets suivants :

- développement du parc des Berges (1 000 000 \$);
- réfection de la piscine extérieure (240 000 \$);
- aménagement de terrains de soccer et d'un jardin communautaire au parc Pellerin (450 000 \$);
- aménagement d'un nouveau système de son à la Maison du citoyen et Place de la culture et à l'aréna (200 000 \$);
- rénovation complète de la salle polyvalente du centre communautaire (60 000 \$);
- aménagement d'un comptoir-lunch à l'aréna (75 000 \$).

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-307 SIGNALISATION

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De modifier la période de stationnement interdit en tout temps du 15 août au 10 septembre dans les rues Alexandre-le-Grand, Anctil, Antoine-Daniel, Aristote et impasse Anderson du secteur du parc Régional pour la réduire de 8 h à 16 h du vendredi au lundi entre le 28 août et le 7 septembre;

De permettre le stationnement dans le pourtour intérieur de la rue des Francs-Bourgeois, le jeudi du 15 novembre au 15 avril.

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-308 TOPONYMIE – PLACE ANNE-FRANK – LOT 4 100 937 PTIE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'attribuer l'odonyme place Anne-Frank, à la rue projetée sur le lot 4 100 937 du cadastre du Québec, dans la zone R-3 513.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-309
PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2016**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE proclamer à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec « Journées de la culture », le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Ville porte à l'épanouissement de la culture sur son territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-310
PROJET DE LOI 76 MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA
GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU l'adoption prochaine du projet de loi 76, modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU les préoccupations des Villes à l'égard de plusieurs questions et irritants entourant certaines de ses plus importantes dispositions;

ATTENDU la volonté des Villes de contribuer de façon constructive à l'élaboration de la réforme projetée pour faire de cette nouvelle gouvernance, l'outil efficient qu'elle se doit d'être, au profit des usagers et des contribuables de la grande région métropolitaine;

ATTENDU que malgré le dépôt de pistes pour alimenter la réflexion du ministre des Transports, les recommandations du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) n'ont pas été retenues, tant sur le plan de la représentativité des élus au sein des nouvelles instances, qu'à celui de l'organisation et de l'exploitation des services;

ATTENDU que la création du Réseau de transport métropolitain (RTM) ne tient aucunement compte de la cohérence territoriale, pas plus qu'elle ne prend en considération les compétences réelles des Villes en matière d'organisation de services de transport par autobus, réguliers et adaptés;

ATTENDU que la structure du RTM et les responsabilités diluées qu'il confère aux élus municipaux des couronnes, se situe en opposition directe avec le principe de « gouvernement de proximité », reconnu dans le pacte fiscal 2015 2016, en plus de s'inscrire en faux avec l'esprit et la lettre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU l'absence totale de cadre financier, l'absence de précisions quant à la question du financement des projets et l'inconnu entourant la dette des organisations qui se retrouvera sous la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du RTM, que les Villes devront assumer sans savoir si elle se chiffre en termes de millions ou de milliards de dollars;

ATTENDU notre préoccupation à la perspective de voir notre ville imbriquée de force dans un processus dont nous ignorons tout des paramètres financiers et dont nous ne pouvons absolument pas prévoir la lourdeur de l'impact que ceux-ci auront sur le fardeau fiscal de nos contribuables;

ATTENDU qu'il est inacceptable d'être imputables de décisions engageant l'avenir financier de notre ville et de ses quelque 27 358 citoyens, lesquelles seront prises par une autorité au sein de laquelle l'ensemble des municipalités de la Couronne Nord n'aura qu'une seule voix;

ATTENDU nos préoccupations à l'égard de l'opacité qui entourera les décisions qui seront prises par le Comité de transition, lesquelles, à toutes fins pratiques, échapperont totalement au regard municipal;

ATTENDU que le projet de loi permet, par l'adoption d'un règlement, à la Communauté métropolitaine de Montréal d'imposer une taxe supplémentaire sur l'immatriculation sur tous les véhicules de promenade sur son territoire et celui de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU la mesure limitant les séances publiques de l'ARTM et du RTM à une seule par année, alors que les trois sociétés de transport continueront de tenir leurs séances mensuelles publiques;

ATTENDU toutes ces considérations et nos questions à l'égard d'un projet de loi comportant autant de zones grises et d'irritants, et compte tenu de l'importance de l'enjeu;

ATTENDU l'importance d'avoir un comité de transition neutre.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE signifier nos préoccupations au ministre des Transports;

DE transmettre une copie de la présente résolution à :

- Monsieur Denis Coderre, maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Madame Martine Ouellet, députée de Vachon et porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, de stratégie maritime et d'électrification des transports
- Monsieur Claude Surprenant, député de Groulx, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transports et membre de la Commission des transports et de l'environnement
- Madame Sylvie d'Amours, députée de Mirabel
- Monsieur Benoit Charette, député de Deux-Montagnes
- Monsieur Mario Laframboise, député de Blainville
- Madame Linda Lapointe, députée de Rivière-des-Mille-Îles
- Monsieur Ramez Ayoub, député de Thérèse-de-Blainville
- Monsieur Rhéal Fortin, député de Rivière-du-Nord
- Monsieur Simon Marcil, député de Mirabel.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-311
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 20 000 \$ pour soutenir l'offre de service de la Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand, pour l'année 2016;

B) 2 500 \$ au fonds « Feux de forêt en Alberta » de la Croix-Rouge en soutien aux résidents de Fort McMurray et des collectivités avoisinantes en Alberta.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-312
REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE BOISBRIAND (RGAB) –
CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL**

ATTENDU la résolution 2014-06-360 adoptée le 3 juin 2014 autorisant la signature d'une entente de versement d'une subvention pour les années 2014-2015 et 2015-2016 au Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB);

ATTENDU que l'entente prévoit également l'organisation d'une campagne d'achat local et/ ou de promotion des commerces ayant une place d'affaires sur le territoire de la ville;

ATTENDU la proposition de campagne d'achat local datée du 6 juin 2016;

ATTENDU la résolution 2016-05-245 adoptée le 3 mai 2016 permettant la réalisation de la campagne d'achat local été-automne 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la proposition de la campagne d'achat local datée du 6 juin 2016 soumise par le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB) pour permettre la réalisation de deux (2) campagnes d'achat local, une à l'été et une à l'automne 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-313
ADHÉSION 2016-2017 – CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D’autoriser le renouvellement de l’adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d’industrie Thérèse-De Blainville pour la période de septembre 2016 à août 2017, au montant de 4 298,79 \$ toutes taxes comprises qui comprend l’adhésion ainsi que des billets et commandites pour divers événements.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente à cet effet.

D’imputer la somme de 206,96 \$ toutes taxes comprises pour les frais de l’adhésion au poste budgétaire 02 110 00 494.

D’imputer la somme de 3 092,83 \$ toutes taxes comprises pour le coût d’achat des billets pour divers événements au poste budgétaire 02 110 00 310.

D’imputer la somme de 999 \$ non taxable pour l’achat des commandites au poste budgétaire 02 110 00 310.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-314
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D’accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d’avril mars 2016 montrant un total mensuel 768 328 \$ et un cumulatif de 2 899 942 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-315
COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE désigner les personnes suivantes, résidents de la municipalité, membres du Comité consultatif d’urbanisme et du développement, à savoir :

- Monsieur Claude Denis
- Monsieur Médéric Cronier
- Madame Anne Marie Lopez
- Madame Karine Laramée

De fixer le terme de leur mandat au 31 décembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-316
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE - TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits inscrits à la liste du 25 mai 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-317
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – STINGRAY – 4555, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 453**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2016 portant le no R-16-CU-2684 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise Stingray située au 4555, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 453 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation visuelle de l'enseigne, préparés par AccesSign et datés du 5 janvier 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-318
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET PROJETANTE – JULIETTE & CHOCOLAT –
2860, PROMENADE ST-HONORÉ – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2016 portant le no R-16-CU-2685 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour trois enseignes pour le commerce Juliette & Chocolat situé au 2860, promenade St-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation visuelle des enseignes murales, préparés par Latreille enseignes et datés du 4 mars 2016;
- plan et simulation visuelle de l'enseigne projetante, préparés par Latreille enseignes et reçus en date du 6 mai 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-319
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR AUVENTS – C & M TEXTILES – 3470,
BOULEVARD DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai 2016 portant le no R-16-CU-2692 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour les enseignes et auvents pour le commerce C & M Textiles situé au 3470, boulevard des Grandes Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation visuelle des enseignes, préparés par Enseignes Montréal Néon et datés du 18 mai 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-320
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – RESTAURANT MITO - 410,
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 213**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai 2016 portant le no R-16-CU-2697 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne sur poteau pour le restaurant MITO situé au 410, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 213 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation visuelle des enseignes, préparés par JFLitho, reçus le 18 mai 2016.

D'assujettir cette approbation à la réception d'un nouveau plan et d'une simulation visuelle montrant la réduction de la hauteur de la boîte à fleurs ainsi que la fermeture complète du dessous de celle-ci.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-321

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – APPROBATION D'ENSEIGNE SUR POTEAU – REFUS D'ENSEIGNES AU MUR – CLINIQUE DENTAIRE BRUNET & POMPLUN / CAISSE POPULAIRE DESJARDINS – 1400, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-6 271

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2016 portant le no R-16-CU-2683 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne dans l'enseigne communautaire sur poteau pour la Clinique Dentaire Brunet & Pomplun située au 1400, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-6 271 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2016 portant le no R-16-CU-2683 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour les enseignes murales pour la Clinique Dentaire Brunet & Pomplun et la Caisse Populaire Desjardins situées au 1400, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-6 271 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation visuelle des enseignes, préparés par Design Cogitum et datés du 19 avril 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-322

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – LES BERGES DE BOISBRIAND – MAISON MODÈLE – 646, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE R-2 303-1

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai 2016 portant le no R-16-CU-2696 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une nouvelle résidence servant de maison modèle à être implantée au 646, chemin de la Grande-Côte, sur le lot projeté 5 799 283, dans la zone R-2 303-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan de construction, préparé par Gestion Architecturale Poirier, daté du 19 mai 2016;
- élévations en couleur, préparées par Gestion Architecturale Poirier, datées du 18 mai 2016;
- plan d'implantation, préparé par PLG Arpenteurs-géomètres, minute 29041, daté du 17 mai 2016;
- échantillons de matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-323
 APPROBATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT
 MULTIFAMILIAL 6 LOGEMENTS (PHASE 12) – 3311 À 3321, AVENUE
 MOISHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
 APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai 2016 portant le no R-16-CU-2694 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'un bâtiment multifamilial de 6 logements (phase 12) à être implanté aux 3311 à 3321, avenue Moïshe, sur le lot 4 100 925, dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation visuelle (élévation avant) reçue le 16 mai 2016 et révisée le 26 mai 2016;
- simulation visuelle (élévation arrière) reçue le 20 avril 2016
- plan d'architecture, préparé par Michel Anastasiu architecte, daté du 12 mai 2016 et révisé le 26 mai 2016;
- plan d'implantation, préparé par Jean Godon arpenteur-géomètre, minute 2502, daté du 2 mai 2016;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Marjorie Nadon, daté du 20 décembre 2015;
- échantillons de matériaux.

L'approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 10 000 \$ pour l'aménagement paysager;
- à la signature d'une entente avec le Service du génie pour l'installation de conteneurs semi-enfouis;
- à la signature d'une servitude de stationnement avec le propriétaire du lot 4 100 926 pour au moins 9 cases de stationnement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-324
APPROBATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT
MULTIFAMILIAL 6 LOGEMENTS (PHASE 13) – LOT PROJETÉ 5 849 347
(RUE À VENIR) – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai 2016 portant le no R-16-CU-2695 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'un bâtiment multifamilial de 6 logements (phase 13) à être implanté sur le lot projeté 5 849 347, dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation visuelle (élévation avant) reçue le 16 mai 2016;
- simulation visuelle (élévation arrière) reçue le 5 janvier 2016
- plan d'architecture, préparé par Michel Anastasiu architecte, daté du 12 mai 2016;
- plan d'implantation, préparé par Jean Godon arpenteur-géomètre, minute 2280, daté du 8 janvier 2016;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Marjorie Nadon, daté du 20 décembre 2015;
- échantillons de matériaux.

L'approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 10 000 \$ pour l'aménagement paysager;
- à la signature d'une entente avec le Service du génie pour l'installation de conteneurs semi-enfouis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-325
APPROBATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION – RÉSIDENCE
POUR PERSONNES ÂGÉES FAUBOURG BOISBRIAND – 1000, RUE
DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la résidence pour personnes âgées Faubourg Boisbriand à être implantée au 1000, rue des Francs-Bourgeois, sur le lot 3 937 346, dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Daniel Levasseur Architecte, daté du 26 avril 2016;
- simulation visuelle (rue des Francs-Bourgeois), préparée par Illustra, reçue en date du 5 avril 2016;
- simulation visuelle (boul. de la Grande-Allée), préparée par Illustra, reçue en date du 19 avril 2016;
- simulation visuelle (cour intérieure), préparée par Illustra, reçue en date du 29 avril 2016;
- plan d'aménagement paysager, préparé par BMA Architecture du paysage, daté du 15 avril 2016;
- panneau d'échantillons des matériaux.

D'assujettir l'approbation à la délivrance du permis de raccordement et drainage du Service du génie ainsi qu'à la conclusion d'une entente sur la collecte des matières résiduelles.

D'exiger du propriétaire de maintenir et respecter son engagement de ne pas poursuivre les travaux jusqu'à la délivrance du permis de construction et d'effectuer les travaux conformément à la réglementation municipale lorsque le permis aura été délivré.

De mandater la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. afin d'assister la Ville dans son suivi auprès du propriétaire et d'entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires, dont des procédures d'injonction si le propriétaire reprend les travaux de construction sans permis ou sans droit.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-326
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
EXTÉRIEURE – 41, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE R-1 205

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
 APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2016 portant le numéro R-16-CU-2687 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation pour la résidence située au 41, chemin de l'Île-de-Mai, sur le lot 2 109 450, dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan de construction préparé par Lalancette Architecture, daté du 15 avril 2016;
- simulation visuelle, préparée par Illustra, datée du 15 avril 2016;
- photographies de la maison existante;
- échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-327
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
EXTÉRIEURE – RESTAURANT MITO – 410, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – ZONE C-2 213**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai 2016 portant le numéro R-16-CU-2698 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation pour le bâtiment commercial situé au 410, chemin de la Grande-Côte, sur le lot 2 107 474, dans la zone C-2 213 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation visuelle du bâtiment, préparée par JFLitho, reçue le 18 mai 2016;
- document de présentant les couleurs proposées pour le bâtiment.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-328
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE – JULIETTE &
CHOCOLAT – 2860, PROMENADE ST-HONORÉ – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2016 portant le no R-16-CU-2686 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande d'aménagement d'une terrasse extérieure pour le commerce Juliette & Chocolat situé au 2860, promenade St-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan de la terrasse, préparé par Richard Prud'homme architecte, daté du 9 mai 2016;
- simulation visuelle de la terrasse, datée du 20 avril 2016.

D'assujettir l'approbation à la conclusion d'une entente entre le promoteur et les voisins sur la circulation piétonne et des usagers.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-329
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de mai 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-06-330
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Maude Dagenais Sarah-Émilie Maltais	Animatrices spécialisées au Service des loisirs à compter du 8 juin 2016 en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
William Garneau	Préposé site et locaux au Service des loisirs à compter du 8 juin 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Pascale Gauthier	Technicienne à la paie au Service des ressources humaines et de la paie à compter du 8 juin 2016, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Nathalie Bouchard	Secrétaire au Service de sécurité incendie à compter du 8 juin 2016, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Stéphane Rhéaume	Technicien en prévention incendie au Service de sécurité incendie à compter du 8 juin 2015, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-331
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant, à savoir :

Jean-François Forest Spécialiste tennis au Service des loisirs à
compter du 8 juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-332
ENGAGEMENT – POSTES DE LIEUTENANTS, PERMANENTS À TEMPS
PLEIN AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'entériner, conformément à la résolution 2016-05-263, adoptée le 3 mai 2016, l'engagement par le directeur général de la Ville de messieurs Corey Lemm et Simon Pierre Brazeau au poste de lieutenant, permanent à temps plein au Service de sécurité incendie, à compter du 30 mai 2016, selon les conditions énumérées au rapport de madame Chantal Duranceau du 31 mai 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-06-333
MESURE DISCIPLINAIRE – SCFP 2016-04**

CONSIDÉRANT le rapport factuel effectué par le directeur général de la Ville de Boisbriand, monsieur René Lachance, en regard d'une mesure disciplinaire à être imposée à une personne salariée col blanc dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public;

CONSIDÉRANT la gravité intrinsèque des fautes commises par cette personne;

CONSIDÉRANT les valeurs de respect qui sont primordiales pour la Ville de Boisbriand en tant qu'employeur;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'imposer à une personne salariée col blanc à l'emploi de la Ville de Boisbriand, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public, une suspension disciplinaire sans solde de trente (30) jours ouvrables.

De mandater monsieur René Lachance et madame Chantal Duranceau pour décider des modalités applicables quant aux journées auxquelles seront purgés les trente (30) jours de suspension, considérant tout le contexte et les données juridiques applicables.

De mandater madame Chantal Duranceau et monsieur Camil Adam pour aviser la personne salariée col blanc visée par la présente résolution, de la mesure imposée, en décrivant sommairement les faits et motifs pour lesquels une suspension lui est imposée et en lui procurant une copie conforme de la présente résolution.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- La Cour du Québec a rendu son jugement sur la peine dans la poursuite pour fraude, complot pour fraude et d'abus de confiance contre monsieur Robert Poirier alors qu'il occupait ses fonctions à la Ville;
- Sondage de satisfaction auprès des citoyens – 1875 répondants – les résultats seront publiés dans le bulletin municipal;
- Les résultats du sondage contribueront à la préparation du plan stratégique de la Ville à l'automne;
- Siégera à l'organisme Montréal internationale à titre de représentants des 20 villes de la Couronne nord;
- Possibilité de jumelage avec la Ville de Jimo en Chine;
- Échanges récents avec des représentants de la Finlande et du Danemark sur les villes intelligentes.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lori Doucet, District Dion

- Monsieur Normand Lamontagne a gagné le IPAD lors du tirage parmi tous les répondants au sondage de la Ville;
- Invite les gens à participer aux activités de la Fête Nationale et à consulter le bulletin municipal pour les autres activités estivales.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Souligne les candidatures de boisbriannais lors du Gala des grands prix d'excellence et la remise d'une bourse à Nicolas Nadeau plusieurs fois médaillés en patinage artistique;
- Invite les gens à profiter des activités de la Fête de la Saint-Jean et à consulter l'agenda culturel en ligne pour les Beaux Lundis.

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Invite les citoyens à voir la pièce présentée par le P'tit Théâtre du Nord à compter du 16 juin;
- Souligne l'accessibilité du parc du Domaine Vert pour les citoyens et ses nombreuses activités;
- Invite les gens à la prudence autour des piscines privées.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Boîte « Croque-livre » disponible au parc Gabrielle-Roy et bientôt au parc Claude-Jasmin et à l'aréna municipal;
- Projets d'investissement important dans les écoles de la région annoncés par la ministre Christine St-Pierre dont une partie pour la persévérance scolaire.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Suggère aux gens de consulter le profil Facebook de la Ville pour y trouver toutes les informations sur les activités.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Gala Stellar de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville – la Ville de Boisbriand a remporté le prix « Initiative en gestion des matières résiduelles et en développement durable »;
- Construction de la résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes au 1000, rue des Francs-Bourgeois.

**RÉSOLUTION 2016-06-334
FÉLICITATIONS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DE féliciter madame Marlene Cordato pour sa nomination au conseil d'administration de l'organisme Montréal International.

Adoptée

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Invite les gens à adopter de nouvelles habitudes de gestion des déchets en participant aux collectes des matières compostables et matières recyclables. En 2020, toutes les villes du Québec auront l'obligation de réduire considérablement leurs déchets solides.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- La Ville de Boisbriand a remporté le prix de la Plume d'argent pour sa campagne de communication « Bac pour le futur » remis lors du colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec;
- Évoque le devoir de chacun d'agir de façon responsable avec les matières résiduelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame France Pronovost Gagnon	Article 5 A)
Monsieur Stéphane Forbes	Article 5 C)
Monsieur Patrick Thifault	Articles 28, 31, 34

RÉSOLUTION 2016-06-335 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE lever la séance à 21 h 15.

Adoptée